

Département
de la Manche

ARRONDISSEMENT
D'AVRANCHES

COMMUNE NOUVELLE
DE
SAINT-JAMES –
CCAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CCAS DE LA COMMUNE NOUVELLE DE SAINT-JAMES

Séance du 17 septembre 2026

N° 2026.IV.01

**Adoption du procès-
verbal de la réunion
du Conseil
d'Administration du
CCAS de la
Commune Nouvelle
de Saint-James du 23
juin 2026**

Membres :

- en exercice : 17
- présents : 13

Suffrages exprimés : 13

Date de convocation :
Le 08 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune Nouvelle de Saint-James s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel de ville de Saint-James, sous la Présidence de Madame GRASSET Carine, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Messieurs BERTHELOT Xavier, BOYER Stéphane, THOMAS Michel, Mesdames CARNET Hélène, COLIN Romaine, DAUGUET Lydie, DE-SAINT-DENIS Chantal, DELFRAISSY Anne, DEROYAND Christine, Mme DEPUYDT Anne-Laure, GESMIER-THEAULT Sandrine, GOHARD Sylvie, GRASSET Carine, SOUFFRANT Florence

Absents excusés : Messieurs GUERIN Jean-René, LASSALLE Jimmy

Absent non-excuse : Madame Karine DOUESNEAU

Procurations : Néant

Secrétaire de séance : Madame Anne DELFRAISSY

2026.IV.01 - Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du CCAS de la Commune Nouvelle de Saint-James du 23 juin 2026

VU l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame la Vice-Présidente rappelle que le procès-verbal de la séance du 23 juin 2026 a été transmis aux membres du Conseil d'Administration.

Il précise qu'en ne procédant pas au vote à bulletin secret, conformément aux dispositions de l'Article L.2121-21 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote se déroulera à main levée.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration décident à l'unanimité :

- D'adopter le procès-verbal de la séance du 23 juin 2026.

Ainsi délibéré,

Le Président,
Jean-René GUERIN



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Jean-René GUERIN', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Commune Nouvelle de Saint-James' and 'CCAS' (Commissariat à la Coopération Administrative Supplémentaire). The signature is written in a fluid, cursive style.

Département
de la Manche

ARRONDISSEMENT
D'AVRANCHES

COMMUNE NOUVELLE
DE
SAINT-JAMES –
CCAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CCAS DE LA COMMUNE NOUVELLE DE SAINT-JAMES

Séance du 17 septembre 2026

N° 2026.IV.02

**Demande d'aide
financière – Dossier
n°1**

Membres :

- en exercice : 17
- présents : 13

Suffrages exprimés : 13

Date de convocation :
Le 08 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune Nouvelle de Saint-James s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel de ville de Saint-James, sous la Présidence de Madame GRASSET Carine, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Messieurs BERTHELOT Xavier, BOYER Stéphane, THOMAS Michel, Mesdames CARNET Hélène, COLIN Romaine, DAUGUET Lydie, DE-SAINT-DENIS Chantal, DELFRAISSY Anne, DEROYAND Christine, Mme DEPUYDT Anne-Laure, GESMIER-THEAULT Sandrine, GOHARD Sylvie, GRASSET Carine, SOUFFRANT Florence

Absents excusés : Messieurs GUERIN Jean-René, LASSALLE Jimmy

Absent non-excuse : Madame Karine DOUESNEAU

Procurations : Néant

Secrétaire de séance : Madame Anne DELFRAISSY

2026.IV.02 – Demande d'aide financière – Dossier n°1

VU le Code Général de l'Action Sociale et des Familles,
VU les articles L. 2223-9 et L. 2223-27 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
VU la délibération n°2026.II.07 du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en date du 30 avril 2026 relative à l'adoption du budget primitif 2026 du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune Nouvelle de Saint-James.

CONSIDÉRANT une demande formulée par Les Pompes Funèbres Guérin, concernant une personne décédée le 16 juin 2026 à l'hôpital de Saint-James sur la commune déléguée de Saint-James.

*

La personne est décédée le 19 juin 2026 à l'hôpital de Saint-James.

Une demande d'aide financière a été formulée par les Pompes Funèbres Guérin pour la prise en charge des frais d'obsèques d'un montant de 1 560 € TTC. Pour rappel, l'article L.2223-27 du CGCT précise : *« Le service est gratuit pour les personnes dépourvues de ressources suffisantes. Lorsque la mission de service public définie à l'article L. 2223-19 n'est pas assurée par la commune, celle-ci prend en charge les frais d'obsèques de ces personnes. Elle choisit l'organisme qui assurera ces obsèques. Le maire fait procéder à la crémation du corps lorsque le défunt en a exprimé la volonté. »*

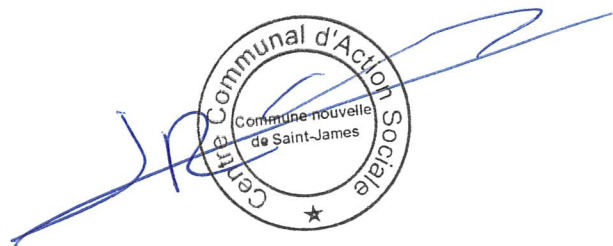
Après étude de la situation de la personne décédée, il s'avère que cette personne ne disposait pas des ressources suffisantes pour prendre en charge les frais d'obsèques la concernant et aucune succession n'est ouverte. De ce fait, le CCAS se voit dans l'obligation de prendre en charge les frais d'obsèques, soit une facture de 1 560 € TTC. Les Pompes Funèbres Guérin sollicite donc une aide pour le paiement de cette facture de frais d'obsèques.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration décident à l'unanimité :

- D'accorder une aide financière d'un montant de 1 560 € qui sera directement versée aux Pompes Funèbres Guérin

Ainsi délibéré,

Le Président,
Jean-René GUERIN



Département
de la Manche

ARRONDISSEMENT
D'AVRANCHES

COMMUNE NOUVELLE
DE
SAINT-JAMES –
CCAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CCAS DE LA COMMUNE NOUVELLE DE SAINT-JAMES

Séance du 17 septembre 2026

N° 2026.IV.03

**Demande d'aide
financière – Dossier
n°2**

Membres :

- en exercice : 17
- présents : 13

Suffrages exprimés : 13

Date de convocation :
Le 08 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune Nouvelle de Saint-James s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel de ville de Saint-James, sous la Présidence de Madame GRASSET Carine, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Messieurs BERTHELOT Xavier, BOYER Stéphane, THOMAS Michel, Mesdames CARNET Hélène, COLIN Romaine, DAUGUET Lydie, DE-SAINT-DENIS Chantal, DELFRAISSY Anne, DEROYAND Christine, Mme DEPUYDT Anne-Laure, GESMIER-THEAULT Sandrine, GOHARD Sylvie, GRASSET Carine, SOUFFRANT Florence

Absents excusés : Messieurs GUERIN Jean-René, LASSALLE Jimmy

Absent non-excuse : Madame Karine DOUESNEAU

Procurations : Néant

Secrétaire de séance : Madame Anne DELFRAISSY

2026.IV.03 – Demande d'aide financière – Dossier n°2

VU le Code Général de l'Action Sociale des Familles,
VU la délibération n°2026.II.07 du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en date du 30 avril 2026 relative à l'adoption du budget primitif 2026 du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune Nouvelle de Saint-James.

CONSIDÉRANT la demande formulée par Madame LALLOUE, assistante sociale de secteur, concernant une personne domiciliée sur la commune déléguée de Carnet.

*

Cette personne est âgée de 57 ans, séparée depuis février 2025. Elle vit seul dans une maison en location (420 €). Cette personne est bénéficiaire de l'AAH (1 041 €) ainsi que de prestations sociales (200 € d'allocation soutien familiale et 397 € d'aides au logement). Cette personne indique être en grande difficulté financière. En effet, elle a reçu une facture d'énergie de régularisation d'un montant de 3 459,63€. Elle explique cette facture par la vétusté de son chauffage et par le manque d'isolation de son logement. Selon cette personne, le propriétaire ne fait aucun travaux d'amélioration ce qui a un impact important sur sa consommation d'énergie. De plus, elle indique que les impayés se sont accumulés suite à la séparation puisqu'elle ne gérait auparavant aucun paiement. Cette personne a une mensualité d'énergie de 134 € et a mis en place un échéancier avec son fournisseur de 65 € par mois afin de régulariser son impayé. Il est prévu qu'en avril 2027, le fournisseur prélève 2 000 € afin de régulariser sa situation.

Afin d'aider cette personne au paiement de sa facture d'énergie, l'assistante sociale de secteur sollicite une aide financière auprès du CCAS de Saint-James d'un montant de 200 €. Une demande sera également déposée auprès de la CARSAT (1 000 €) ainsi qu'auprès du secours catholique (200 €). Une demande d'aide financière n'est pas possible auprès du Fond de Solidarité Logement car la dette est supérieure à 2 000 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration décident à l'unanimité :

- D'attribuer une aide financière exceptionnelle d'un montant de 200 €,
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

Ainsi délibéré,

Le Président,
Jean-René GUERIN



Département
de la Manche

ARRONDISSEMENT
D'AVRANCHES

COMMUNE NOUVELLE
DE
SAINT-JAMES –
CCAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CCAS DE LA COMMUNE NOUVELLE DE SAINT-JAMES

Séance du 17 septembre 2026

N° 2026.IV.04

**Demande d'aide
financière – Dossier
n°3**

Membres :
- en exercice : 17
- présents : 13

Suffrages exprimés : 13

Date de convocation :
Le 08 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune Nouvelle de Saint-James s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel de ville de Saint-James, sous la Présidence de Madame GRASSET Carine, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Messieurs BERTHELOT Xavier, BOYER Stéphane, THOMAS Michel, Mesdames CARNET Hélène, COLIN Romaine, DAUGUET Lydie, DE-SAINT-DENIS Chantal, DELFRAISSY Anne, DEROYAND Christine, Mme DEPUYDT Anne-Laure, GESMIER-THEAULT Sandrine, GOHARD Sylvie, GRASSET Carine, SOUFFRANT Florence

Absents excusés : Messieurs GUERIN Jean-René, LASSALLE Jimmy

Absent non-excuse : Madame Karine DOUESNEAU

Procurations : Néant

Secrétaire de séance : Madame Anne DELFRAISSY

2026.IV.04 – Demande d'aide financière – Dossier n°3

VU le Code Général de l'Action Sociale des Familles,

VU la délibération n°2026.II.07 du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en date du 30 avril 2026 relative à l'adoption du budget primitif 2026 du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune Nouvelle de Saint-James.

CONSIDÉRANT la demande formulée par Madame LALLOUE, assistante sociale de secteur, concernant une personne domiciliée sur la commune déléguée d'Argouges.

*

Cette personne vit avec ses deux filles âgées de 19 et 17 ans, en étude toutes les deux. Cette personne travaille en tant qu'ASH en EHPAD en CDD, elle perçoit un salaire de 2 120 €. A cela s'ajoute 228 € d'allocations familiales. Elle est propriétaire de son logement.

Cette personne dit être en difficulté financière, elle l'explique par l'importance de ses charges mais également par la mise en place de plusieurs échéanciers : une créance auprès de la CAF pour laquelle il y a une saisie sur ses prestations d'environ 170 € par mois et une régularisation d'une dette auprès de l'URSSAF à hauteur de 100 € par mois. Elle explique avoir également une facture de garage d'un montant de 630 € qu'elle n'arrive pas à honorer. Elle indique ne pas réussir à faire face aux imprévus notamment pour payer sa facture d'énergie d'un montant de 865 €.

Madame fait la demande d'une aide exceptionnelle d'un montant de 200 € auprès du CCAS de la Commune Nouvelle de Saint-James afin d'être soutenue dans le paiement de cette facture.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration décident à la majorité (Mme CARNET Hélène, M. THOMAS Michel, Mme SOUFFRANT Florence, Mme DEROYAND Christine, Mme DAUGUET Lydie et M. BOYER Stéphane votent contre) :

- D'attribuer une aide financière exceptionnelle d'un montant de 200 €,
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

Ainsi délibéré,

Le Président,
Jean-René GUERIN



Département
de la Manche

ARRONDISSEMENT
D'AVRANCHES

COMMUNE NOUVELLE
DE
SAINT-JAMES –
CCAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CCAS DE LA COMMUNE NOUVELLE DE SAINT-JAMES

Séance du 17 septembre 2026

N° 2026.IV.05

**Demande d'aide
financière – Dossier
n°4**

Membres :
- en exercice : 17
- présents : 13

Suffrages exprimés : 13

Date de convocation :
Le 08 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune Nouvelle de Saint-James s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel de ville de Saint-James, sous la Présidence de Madame GRASSET Carine, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Messieurs BERTHELOT Xavier, BOYER Stéphane, THOMAS Michel, Mesdames CARNET Hélène, COLIN Romaine, DAUGUET Lydie, DE-SAINT-DENIS Chantal, DELFRAISSY Anne, DEROYAND Christine, Mme DEPUYDT Anne-Laure, GESMIER-THEAULT Sandrine, GOHARD Sylvie, GRASSET Carine, SOUFFRANT Florence

Absents excusés : Messieurs GUERIN Jean-René, LASSALLE Jimmy

Absent non-excuse : Madame Karine DOUESNEAU

Procurations : Néant

Secrétaire de séance : Madame Anne DELFRAISSY

2026.IV.05 – Demande d'aide financière – Dossier n°4

VU le Code Général de l'Action Sociale des Familles,

VU la délibération n°2026.II.07 du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en date du 30 avril 2026 relative à l'adoption du budget primitif 2026 du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune Nouvelle de Saint-James.

CONSIDÉRANT la demande formulée par Madame THIEURMEL Elisa, référente RSA pour le département de la Manche, concernant une personne domiciliée sur la commune déléguée de Saint-James,

*

Cette personne est accompagnée par Mme THIEURMEL dans le cadre d'un accompagnement socio-professionnel en lien avec le RSA depuis janvier 2026. Cette personne perçoit actuellement 570 € de RSA et 286 € d'aide au logement, soit un total de 856 € mensuel. Concernant ses dépenses mensuelles : le loyer est de 260 €.

Différentes dettes ont été contractées, notamment auprès du fournisseur d'eau (469,70 €) et de son fournisseur d'énergie (OHM Energie pour le gaz 121,31 €).

Mme THIEURMEL sollicite une aide du CCAS de la Commune Nouvelle de Saint-James pour la dette relative à l'eau. Une aide est sollicitée pour la dette auprès de son fournisseur de gaz auprès du département (FSL).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration décident à l'unanimité :

- D'attribuer une aide financière exceptionnelle d'un montant de 469,70 €,
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

Ainsi délibéré,

Le Président,
Jean-René GUERIN



Département
de la Manche

ARRONDISSEMENT
D'AVRANCHES

COMMUNE NOUVELLE
DE
SAINT-JAMES –
CCAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CCAS DE LA COMMUNE NOUVELLE DE SAINT-JAMES

Séance du 17 septembre 2026

N° 2026.IV.06

**Demande d'aide
financière – Dossier
n°5**

Membres :

- en exercice : 17
- présents : 14

Suffrages exprimés : 14

Date de convocation :
Le 08 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune L'an deux mil vingt-six, le dix-sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune Nouvelle de Saint-James s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel de ville de Saint-James, sous la Présidence de Madame GRASSET Carine, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Messieurs BERTHELOT Xavier, BOYER Stéphane, THOMAS Michel, Mesdames CARNET Hélène, COLIN Romaine, DAUGUET Lydie, DE-SAINT-DENIS Chantal, DELFRAISSY Anne, DEROYAND Christine, Mme DEPUYDT Anne-Laure, GESMIER-THEAULT Sandrine, GOHARD Sylvie, GRASSET Carine, SOUFFRANT Florence

Absents excusés : Messieurs GUERIN Jean-René, LASSALLE Jimmy

Absent non-excuse : Madame Karine DOUESNEAU

Procurations : Néant

Secrétaire de séance : Madame Anne DELFRAISSY

2026.IV.06 – Demande d'aide financière – Dossier n°5

VU le Code Général de l'Action Sociale des Familles,

VU la délibération n°2026.II.07 du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en date du 30 avril 2026 relative à l'adoption du budget primitif 2026 du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune Nouvelle de Saint-James.

CONSIDÉRANT la demande formulée par Madame COSSE, Conseillère en Economie Sociale et Familiale au sein du Service Habitat Jeunes, concernant une famille domiciliée sur la commune déléguée de Saint-James,

*

La famille est composée des 2 parents et trois enfants âgés de 5 ans et 3 ans et 5 mois. Le couple est accompagné par le service habitat jeunes depuis plusieurs années sur les démarches logement et budgétaire de la famille. La famille est également bénéficiaire de la banque alimentaire

Le budget de la famille s'est amélioré mais reste fragile, notamment dès qu'un imprévu survient. Madame perçoit des prestations CAF (Allocation Familiales, PAJE, RSA) pour un montant total de 1 420,86 €. Monsieur effectue des missions d'intérim non régulièrement puisque son état de santé est fragile, et Monsieur a des difficultés à se déplacer, sa dernière mission remonte à début juillet. Sur l'année scolaire 2025-2026, seul l'ainé était scolarisé et mangeait à la cantine. Malgré l'accompagnement budgétaire, la famille se retrouve en difficulté pour payer la facture de cantine. L'impayé est de 374,80 € pour l'année scolaire 2025-2026.

Mme COSSE sollicite une aide exceptionnelle du CCAS pour prendre en charge une partie de l'impayé des factures de cantine.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration décident à l'unanimité :

- D'attribuer une aide financière exceptionnelle d'un montant de 250 €,
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

Ainsi délibéré,

Le Président,
Jean-René GUERIN

The block contains a blue ink signature of Jean-René GUERIN, which is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "Centre Communal d'Action Sociale" around the top inner edge, "Commune nouvelle de Saint-James" around the bottom inner edge, and a small star at the bottom center.